



Pour accompagner les entreprises dans la réalisation gratuite de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), plusieurs organismes proposent des ressources et services en France :

## SPSTI

### Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise

Ils peuvent aider à l'élaboration ou à la mise à jour du DUERP en apportant des conseils pratiques et une expertise adaptée à chaque secteur. Santé au Travail 68 est un SPSTI.

## INRS

### Institut National de Recherche et de Sécurité

L'INRS met à disposition des outils, guides et webinaires accessibles gratuitement pour aider à structurer et rédiger le DUERP. Ces outils sont particulièrement utiles pour les TPE et PME qui ne disposent pas de ressources internes spécifiques  
VOIR : [Santé et sécurité au travail - INRS](#)

## OPPBTP

### Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

Il propose des outils gratuits pour accompagner les entreprises dans la réalisation de leur DUERP :

1. **MonDocUnique Prem's** : Conçu pour les entreprises de moins de 10 salariés débutant dans la prévention. L'outil guide en trois étapes : choix du métier, identification des principaux risques, et proposition d'actions adaptées. C'est une solution simple pour démarrer la démarche.
2. **MonDocUnique Plus** : Pour les entreprises ayant déjà une expérience en prévention. Cet outil couvre un large éventail de risques et offre une personnalisation poussée pour s'adapter aux besoins spécifiques des entreprises.

Ces services sont disponibles sur le site de l'OPPBTP et incluent des conseils en ligne et, dans certains cas, des accompagnements personnalisés par les conseillers locaux de l'organisme.

Vous pouvez les consulter directement sur [MonDocUnique](#) ou sur [PréventionBTP](#)

Par ailleurs, l'OPPBTP collabore avec des organisations comme la CAPEB et l'IRIS-ST pour offrir des ateliers et des sessions d'information sur l'utilisation des outils en ligne

## CARSAT

### Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Elles jouent un rôle clé dans l'accompagnement des entreprises pour la prévention des risques professionnels et l'élaboration du DUERP :

- **Accompagnement technique** : conseils personnalisés pour identifier les risques, définir des mesures de prévention et structurer le DUERP (souvent gratuit pour les petites entreprises)
- **Formations et ateliers** : Sessions de formation ou ateliers spécifiques pour sensibiliser les employeurs / aider à maîtriser la méthodologie du DUERP.
- **Outils en ligne** : Certaines CARSAT proposent des outils informatiques gratuits pour faciliter la rédaction et la mise à jour du DUERP.
- **Subventions prévention** : Bien que non directement gratuites, certaines actions de prévention associées au DUERP peuvent être financées en partie par des aides financières des CARSAT.

Pour en savoir + : consulter le site de votre [CARSAT régionale](#) ou les contacter directement pour connaître les programmes et services disponibles localement.

#### ASSURANCE MALADIE :

Ressources sur le site national de l'[Assurance Maladie - Risques professionnels](#).

L'assurance maladie propose également un outil d'EVPR (OIRA) <https://www.ameli.fr/entreprise/votre-entreprise/outils-gestion-prevention-risques-professionnels/outil-evaluation-des-risques>

## CCI

### Chambres de Commerce et d'Industrie

Certaines CCI proposent des ateliers gratuits ou des guides en ligne pour accompagner les petites entreprises dans leurs démarches réglementaires, dont le DUERP

## ANACT

### Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Cette agence propose des ressources pédagogiques et des conseils gratuits pour appuyer les employeurs dans leur démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels